



GSE

Gueugnon
Sport
Formation

BPJEPS

ACTIVITÉS

DE LA FORME

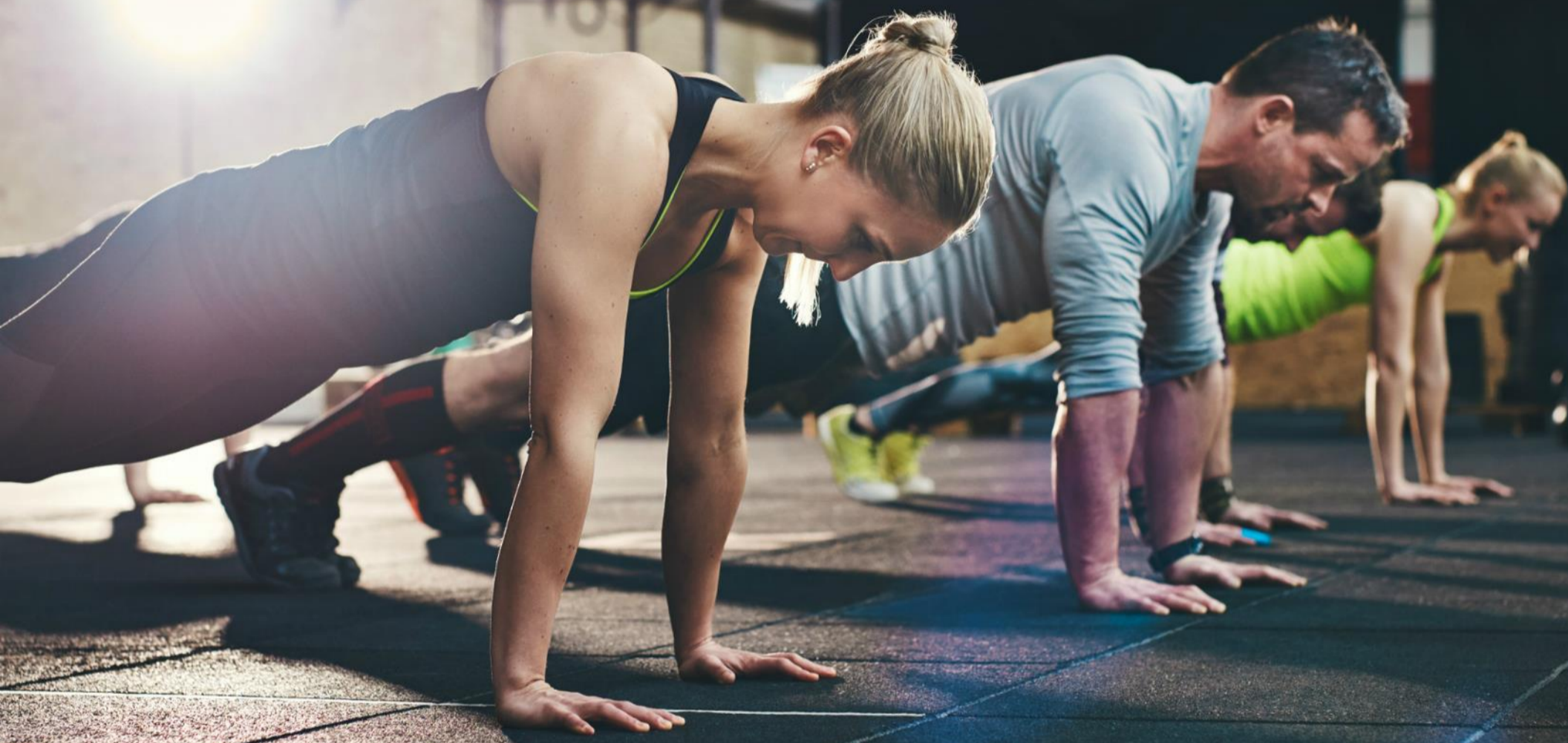
Cours Collectifs
Diplôme de niveau IV
Formation de 10 mois





Emploi et Compétences

- ❖ La formation professionnelle BPJEPS spécialité «Educateur Sportif» mention «Activités de la Forme» Option «Cours Collectifs» atteste de compétences permettant d'évoluer en tant qu'animateur ou coach des Activités Gymniques de la Forme et de la Force, au sein de structures privées ou associatives ou au titre de travailleur indépendant.
- ❖ Le titulaire du BPJEPS spécialité «Educateur Sportif» mention «Activités de la Forme» Option «Cours Collectifs» réalise, de manière autonome et contre rémunération : des prestations d'accueil, d'animation, dans l'enseignement, la vente ou la communication liées au secteur.
- ❖ La validation du diplôme et de la formation permet l'encadrement de groupes et la conduite d'actions d'animations en cours collectifs ; la participation à l'organisation, à la gestion et au fonctionnement de la structure organisatrice ; la participation aux actions de communication et de promotion de la structure employeur ; la participation à l'entretien, à la maintenance de matériel et des installations.



Conditions d'entrée et volume horaire

CONDITIONS D'ENTRÉE :

- ❖ Etre titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivantes :
 - Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC 1)
 - Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS)
- ❖ Avoir satisfait aux épreuves des exigences préalables à l'entrée en formation fixées par décret
- ❖ Réussir les tests d'entrée organisés par l'organisme de formation

VOLUME HORAIRE :

605 heures

dont 150 heures de formation multimodale (FOAD, prescrits...)

Référentiel de certification

- ❖ UC1 : Etre capable d'encadrer tout public dans tout lieu et toute structure.
- ❖ UC2 : Etre capable de mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.
- ❖ UC3 : Etre capable de concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités de la forme.
- ❖ UC4 : Etre capable de mobiliser les techniques de la mention des activités de la forme pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage dans l'option «cours collectifs».